



Kinshasa, le 08 MARS 2008

*Ministère de l'Intérieur,
Décentralisation et Sécurité*

Le Ministre d'Etat

**ARRETE N° 25/CAB/MINETAT/INTERDESEC/009 /2008 DU 08 MARS 2008
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE
COORDINATION DU POINT FOCAL NATIONAL DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LA LUTTE ANTIMINES**

LE MINISTRE D'ETAT,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant Organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-Ministres du Gouvernement de la République Démocratique du Congo ;

Considérant l'Arrêté n°25/CAB/MINETAT/INTERDESEC/008/2008 du 08 mars 2008 portant création du Point Focal National de la République Démocratique du Congo pour la lutte Antimines ;

Vu l'urgence ;

Avenue Colonel Tshatshi - Kin/Sombe - B.P. 7949

Tél. : 0811947542 □ 0998201481 □ 0815000673 Fax : 0813010521 □ E-mail : mininterieur@yahoo.fr

A R R E T E

Article 1^{er} : Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions en regard de leurs noms :

1. Maître **SUDI ALIMASI KIMPUTU** : Coordonateur National.
2. Monsieur **BOKWANGO MUNDEMBE** : Coordonateur National Adjoint
3. Monsieur **MALIBITA BALOLA Maurice** : Rapporteur Général

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 : Le Coordonateur du Point Focal National pour la Lutte Antimines en République Démocratique du Congo est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 08 MARS 2008


Denis KALUME NUMBI